

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2017/007  Paraphe: <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2017/04</i>	

Nombres de membres

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 19

POUR : 19 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le premier février deux mille dix-sept, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 25/01/2017

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mme Patricia LESUEUR , Mme Agnès MERCIER, Mme Françoise PAYEN et M. Claude ADAM, M. Dominique CARPENTIER, M. Jean-Pierre CORNEILLE, M. Yann DUGARD, M. Philippe ETIENNE, M. Vincent FLEURY, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Christophe MANCEAUX, M. Frédéric MATHIAS, M. Ludovic PHILIPPE, M. Jean-Yves PIC , M. Jean-Pol RICHELET, M. Francis SIGNORET et M. Benoit SINGLIT.

Représenté : M. Jacques BOUILLON donne pouvoir de vote à M. Francis SIGNORET.

**OBJET : TARIFS BILLETTERIE DU PARC ARGONNE DECOUVERTE POUR LA PERIODE  
DU 04/02 AU 31/03/2017**

Vu la délibération n°DC2016/84 du Conseil Communautaire en date du 3 octobre 2016 déléguant au Bureau Communautaire la détermination des tarifs appliqués au Parc Argonne Découverte notamment ;

Vu la délibération n°DB2016/39 du Bureau en date du 7 novembre 2016 fixant les tarifs 2017 du PAD ;

Vu la délibération n°DB2016/40 du Bureau en date du 7 novembre 2016 fixant les périodes et horaires d'ouverture du PAD pour la saison 2017 ;

Considérant que la saison du PAD débute le 4 février 2017 ;

Considérant que l'offre d'animations au sein du PAD sera réduite compte tenu de la rénovation des Hamacs à Bonds et de l'espace « Mission Chercheur », de l'absence d'une partie des espèces présentées au sein de Nocturnia ;

Considérant la proposition de la commission Tourisme et Communication visant à appliquer un tarif réduit des tarifs de billetterie du PAD pour la période du 04/02 au 31/03/2017 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE de réduire de 50 % les tarifs d'entrée du Parc Argonne Découverte pour la période du 04/02 au 31/03/2017, comme suit :

Tarif plein adulte : 7 €

Tarif réduit adulte : 6 €

Tarif plein enfant : 5 €

Tarif réduit enfant : 4.50 €

Le Président,

Francis SIGNORET



**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le 06 FEV. 2017 et de sa publication ou notification le**